

Alain CARLES

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

Note d'informations n° 95 du 3^{ème} trimestre 2016

FISCALITE

Cession de titre et abattement de 500 000 euros pour les dirigeants partant à la retraite (Rappel) : Les dirigeants partant à la retraite et cédant leurs titres de société soumise à l'Impôt sur les Sociétés peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un abattement fixe de 500 000 euros, puis d'un abattement proportionnel pour durée de détention. Ces abattements s'entendent par sociétés cédées.

RETRAITE PREVOYANCE DU DIRIGEANT

Les reculs successifs de l'âge de départ à la retraite n'ont pas empêché la réduction progressive des droits de pension de retraite et des montants correspondants à ces pensions.

Plus que jamais aujourd'hui il est impératif de prévoir des revenus complémentaires aux pensions légales. Nous sommes à votre disposition pour vous informer sur les différentes possibilités qui s'offrent à vous en la matière.

ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 2^{ème} trimestre 2016 : 1 622

Variation sur 1 an : + 0.50 %

Variation sur 3 ans : - 0.91 %

Variation sur 9 ans : +13.03 %

Les autres indices sont disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.auditeuroconseil.com/infos-utiles/>

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : www.auditeuroconseil.com – Facebook : [facebook.com/AuditEuroConseil](https://www.facebook.com/AuditEuroConseil)– Twitter : twitter.com/auditeuro

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.